



Assemblée communale ordinaire du 26 janvier 2021

Le Président ouvre l'assemblée et souhaite une cordiale bienvenue aux personnes présentes. Les règles sanitaires recommandées par l'OFSP (distance, port du masque, lavage des mains) sont respectées. Une liste de présence a été remplie à l'entrée par les citoyens. La séance de ce jour a été convoquée selon les dispositions légales en vigueur.

1. Nomination de deux scrutateurs

Madame Fernande Coeudevez et Monsieur Serge Chapuis sont désignés scrutateurs et sont d'ores et déjà remerciés.

2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 24 juin 2020

Le procès-verbal a pu être consulté au bureau communal ainsi que sur le site Internet, aucune remarque n'a été formulée. Le PV est accepté à l'unanimité et remerciements à son auteur.

3. Budget 2021

- Prendre connaissance et accepter le budget de fonctionnement 2021 ainsi que la quotité d'impôt et les taxes y relatives

Le Président cède désormais la parole à Mme Isabelle Quiquerez, caissière.

Rapport de la caissière

Le budget est établi sur la base du nouveau modèle comptable MCH2. Bien que nous ayons sur les documents qui sont présentés les comptes 2019 (MCH1) et les budgets 2020 et 2021 (MCH2), nous ne pouvons toujours pas comparer les rubriques du budget 2021 avec les comptes 2019. Pour ce faire, il faudra encore patienter une année.

0 Administration générale

Les salaires des secrétaires ont été adaptés afin d'appliquer le règlement sur le personnel. Une augmentation du poste du secrétariat de 5 % est prévue afin d'inclure dans le temps de travail de la secrétaire les heures des séances du Conseil communal ainsi que celles des votations. Les frais concernant le personnel administratif doivent être répartis dans les différents domaines (agence AVS, eau, eaux usées, déchets). La somme de Fr. 2'000.- a été prévu pour le surplus de travail lié au passage du modèle comptable harmonisé MCH2 (bilan et tableau des immobilisations). Les jetons de présence commission d'école figurent dorénavant sous administration générale et plus sous école. Des frais de logiciel ECH (déménagement) pour Fr. 3'180.- sont budgétisés. 2021 sera également le passage des factures au QRcode. Des frais d'avocat de Fr 1'000.-

pour défendre les intérêts de la commune par rapport à l'implantation d'éoliennes ont également été inscrits au budget.

1 Ordre et sécurité publics – Défense

Le remboursement pour la mise à jour des cadastres a sensiblement diminué. Nous constatons une augmentation des prestations et intervention de service des demandes de permis de construire. Le SIS présente un excédent de charges de Fr. 6'600.-.

2 Formation

Les comptes liés à l'enseignement tous degrés confondus sont beaucoup plus détaillés. Concernant les transports scolaires, nous avons ajouté un montant de Fr. 20'000.- qui serait totalement à la charge de la Commune de Grandfontaine et cela uniquement si nous changeons le mode de transport (remplacement des cars postaux par les minibus). Ce montant ne serait pas admis à la répartition des charges. A ce jour, aucune décision définitive n'a été prise.

L'écolage pour les collèges Stockmar et Thurmann est de Fr. 2'800.- par élève. Nous constatons une augmentation des élèves (2019-2020 : 8 élèves et 2020-2021 14 élèves). Concernant les bâtiments, une somme de Fr. 800.- est prévue pour l'achat de verres afin d'équiper la cuisine.

Le montant de Fr. 15'000.- a été à remis au budget pour le plan d'action des bâtiments communaux. Ce dernier devra être élaboré d'ici au 30.06.2021 et validé par le département. Si ce montant ne suffit pas, un crédit devra être voté lors d'une prochaine assemblée (voir plan d'investissement sur 5 ans).

3. Culture – sports – loisirs – Eglise

RAS.

4. Santé

Suite à la Covid 19, un montant est prévu pour l'achat de désinfectant et de matériel divers (masques, etc). Le cours premiers répondants est à nouveau budgétisé étant donné qu'il n'a pas pu avoir lieu en 2020. L'abonnement pour le défibrillateur est de Fr. 600.- par année.

5. Prévoyance sociale

Une nette augmentation est constatée pour l'assistance sociale.

6. Trafic et télécommunications

Les amortissements concernant les routes se trouvent désormais sous cette rubrique. Le montant de Fr. 17'000.- est prévu pour le pontage de fissure (Fr. 10'700.-) et nids de poules (Fr. 6'200.-).

Des panneaux de signalisation sont budgétisés pour zone 30, rue des Lilas, zone 20 place de l'école et interdiction de circuler routes Rohrbach et Zuber).

7. Protection de l'environnement – Aménagement du territoire

7100 Approvisionnement en eau potable (anciennement service des eaux)

Bénéfice prévisible **Fr. 58'750.-**.

7200 Elimination et traitement des eaux usées

Bénéfice prévisible **Fr. 42'388.60.**

7300 Gestion des déchets

Excédent de charges de **Fr. 7'800.-.**

Les containers semi-enterrés n'ayant pas pu être installés en 2020, le seront en 2021. On retrouve donc le montant prévu pour les caméras. La somme de Fr. 3'000.- est prévue pour l'aménagement de la place des bennes (arbustes).

7710 Cimetière

Excédent de charges **Fr. 1'200.-.**

Le nivellement des tombes sera effectué en 2021. Le montant de Fr. 6'000.- a donc été remis au budget 2021.

8. Economie publique

8120 Améliorations foncières

Sous cette rubrique. nous retrouvons les frais et recettes liés au remaniement parcellaire ainsi qu'aux chemins ruraux.

8200 Sylviculture

Dès 2020, le triage forestier fonctionne en pot commun. Un excédent de charges de Fr. 2'026.- pour notre commune est probable.

9. Finances et impôts

9100 Impôts directs

Concernant les impôts ordinaires, les prévisions ne sont pas réjouissantes nous constatons une diminution liée à la crise sanitaire que nous vivons actuellement.

9300 Péréquation financière

L'élément principal qui plombe notre budget est la forte baisse constatée de la péréquation financière (Fr. -105'331.-). Notre indice de ressource est passé de 57.55 à 66.01.

9630 Immeuble du patrimoine financier

Il s'agit des logements communaux et des travaux d'entretien peinture et porte d'entrée prévus en 2020 qui n'ont pas pu tous être réalisés Les montants sont à nouveau au budget 2021. La location mensuelle est de Fr. 680.-par logement (inchangée).

Le budget 2021 prévoit un déficit de **Fr. 86'542.40.**

Le budget a été validé le 18 janvier 2021 par le Conseil communal.

Isabelle est remerciée pour sa présentation. Le budget présenté et les taxes y relatives sont validés à l'unanimité par l'assemblée.

4. Divers

Un citoyen demande où s'arrêtera le chemin « Sur le Rang » à la fin des travaux. Mme Marguerite Vuillaume informe que la route sera goudronnée jusqu'au bout de la parcelle n°211 et non au-delà.

Un habitant prend la parole s'agissant du radar fictif installé à la Rue des Lilas. Il souhaite savoir si cela va introduire une zone 30 km/h car il estime que les automobilistes roulent à vitesse modérée.

M. Thomas Vuillaume explique que ce radar courtois a été installé à la suite d'une pétition d'un quartier du haut du village et que rien n'est arrêté pour le moment. Un citoyen précise qu'il apprécie ce panneau et son emplacement.

Ce dernier demande si des analyses particulières sont effectuées à cause de la pollution de l'eau due au chlorothalonil.

M. Serge Chapuis, fontainier de Grandfontaine lui répond que des prélèvements sont effectués régulièrement dans le cadre du SEHA et que les résultats sont bons. La commune de Grandfontaine est alimentée par une source.

Un citoyen demande si la fermeture du chemin devant chez M. Stéphane Rohrbach est officielle.

M. Thomas Vuillaume l'informe qu'elle ne l'est pas à ce jour mais que cela relève du bon sens. Les mesures ayant été prises en urgence après l'accident d'une élève de 4ème n'ont pas encore été officialisées. M. Laurent Pilloud précise que le Conseil communal, en tant que police locale peut imposer des restrictions.

Un habitant rebondit à ces informations. En effet, selon lui, il s'agissait uniquement d'un accident qui aurait pu avoir lieu à d'autres endroits. Il demande qui prend les décisions concernant les routes. Le Conseil communal décide des fermetures communales et les rend officielles en passant par le Journal Officiel, soumis à opposition.

Une citoyenne demande qui prend la décision pour changer de moyen de transport.

M. Thomas Vuillaume assure que le dossier est compliqué. Une commission qui revoit le mode de transport des élèves a été constituée. Le but étant d'essayer de minimiser les coûts pour les communes et d'allier transport scolaire et transport public. Un CarPostal irait jusqu'à Chevenez, qui serait l'échangeur. Depuis-là, seul des minibus circuleraient en Haute-Ajoie. Le groupe de travail propose une solution au Conseils communaux qui approuvent ou non.

Un habitant se renseigne sur le projet de cabane forestière. M. Eric Vanden Sande lui répond que vues les finances communales actuelles, c'est en attente pour le moment.

Un citoyen souhaite savoir si le remplaçant de M. Patrick Quiquerez a déjà été élu. Mme le Maire l'informe que son successeur n'est pas encore nommé et que les informations suivront.

Le Président cède la parole à Mme le Maire pour les communications du Conseil communal. Cette dernière informe que différents travaux ont été effectués cette année. La place des bennes et la place de jeux ont été réfectionnés, la porte de l'abri repeinte. La rénovation des fontaines et le renouvellement des conduites souterraines suivent

leurs cours. Elle transmet ses remerciements aux personnes qui ont des mandats communaux, à la concierge, au secrétariat et aux conseillers communaux. Elle remercie particulièrement M. Patrick Quiquerez pour son engagement durant cinq ans.

Le président remercie l'assemblée de leur participation et lève la séance à 20h50. 19 personnes étaient présentes.

Au nom de l'Assemblée communale

Le Président

La Secrétaire

Daniel Quiquerez

Sarah Blaser Quiquerez